

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	27	28
Date de la convocation : 13/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, CHASSAIN Gaston, GOUDOUD Catherine, ROUSSEAU Gilbert, VERDEME Marylène, BALOT Nicolas, BODEN Marie-Claude, MIGNOT Jean-Marie, LEPETIT Martine, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, DUGEAY Pascal, GERBAUD Alain, COULAUD Claudette, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, GRANET Frédérique, ROUBERTIE Laure, NIOSSOBANTOU Dimitri, DUPUY-LEGRAND Céline, BUSSIERE Pascal, MORIN Julien, MARCOUL-SOULIE Bénédicte (arrivée à 19h16), NICOT Damien

Représentés : BOUTHINAUD Chantal représentée par BUSSIERE Pascal

Absents et Excusés : GABOUTY Delphine

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, COULAUD Claudette est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_007

Objet : Rapport d'orientation budgétaire de l'année 2026

Conformément aux dispositions des articles L. 1612-26, L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget primitif en M57, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Après avoir présenté à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2026, Monsieur Gaston CHASSAIN invite le Conseil municipal :

- * à procéder au débat d'orientation budgétaire ;
- * à acter par un vote la tenue du débat sur la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Le Conseil municipal, après avoir débattu, approuve à l'unanimité la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 En mairie le mercredi 25 février 2026

Le maire,

Laurent LAFAYE.